+
M
Joseph
Levi
d'Entremont
&
Marie
Le Blanc
13

Le Blanc & de Marie Amirault, aussi de cette Paroisse d'autre part sans qu'il sesoit rencontré aucun autre empechment canonique que celui de Parenté du 3e au 4e degré de consanguinité Je Prêtre soussigné en vertu d'un pouvoir special a moi concedé par Monseigneur l'Evêque de Quebec lors desavisite ai accordé dispanse du ditempêchement aux sus dites parties & ai ensuite reçu leur mutuel consentement deMarriage & leur ai donné la bénediction Nuptiale selon les ceremonies de l'Eglise catholique enpresence & du consentement de Paul d'Entremont pere delepoux & deJoseph LeBlanc pere delepouse devant Dominique Pottier son grand pere Benoni d'Entremont ecuyer duRoi &plusieurs autres habitans decette Paroisse parens & amis des epoux. dont quelques uns ont signe

Joseph Levi Dentremont Bonni Dentremont
pierre mius Sigognepret
Benjamin Dentremont

B & S
Rosalie
Boutier
142/18

Le trois Fevrier mil huit cens Six aété inhumé dans lanov cimetiere de cette Paroisse le corps de Rosalie Boutier decedeé du prémiers du même mois ageé de cinq mois étant neé le premier de septembre del'année précédente dulégitime mariage entre JeanBoutier & AnneMarguerite Douscet de cette Paroisse Laquelle avoit été Baptisée durant mon absence par amable Boudreau ainsi qu'il m'a été declaré par le pere & la mere del'enfant presens à l'inhumation avec Jean O'burd & anselme Miuce fils de Benjamin Miuce habitans decette Paroisse qu'ont declaré nesavoir pas écrire

Sigognepret

M
Joseph
Moulaisons
& Marie
LeBlanc
14

Le onze Fevrier mil huit cens Six après trois Publications de Bans de Marriage faites au Prône dela Messe Paroissale par trois dimanches consecutifs savoir le vingt six janvier le deux & le neuf de Fevrier de cette même année entre Joseph Moulaisons fils majeur de Joseph Moulaisons & d'Osithes Douscet de cette Paroisse d'une part & entre Marie Le Blanc fille mineure de Charles Le Blanc sacristain & de Marie Susanne Miuce aussi decette Paroisse d'autre part sans qu'il se soit rencontré aucun autre empêchement canonique que celui du troisieme degré de consanguinité dontles susdites parties ont obtenu dispense de Mr Burke Prêtre grand vicaire de Monseign L'eveque de Quebec à Halifax par une lettre à moi adressée m'autorisant àleffet de Marier a cedégré. Je Prêtre soussigné ai reçu le mutuel consentement